

Date de dépôt : 6 juin 2011

Rapport

de la Commission des pétitions chargée d'étudier la pétition pour des bains publics au fil du Rhône

Rapport de majorité de M. Ivan Slatkine (page 1)

Rapport de minorité de M. Olivier Norer (page 9)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Ivan Slatkine

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions s'est réunie une fois pour étudier la pétition 1770 demandant aux autorités d'établir un projet de construction de :

- bains fluviaux dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) et dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite) ;
- passerelle piétonne reliant la promenade de Saint-Jean à la pointe de la Jonction.

La séance consacrée à cette pétition s'est déroulée sous la présidence de M. Antoine Droin. Le procès-verbal a été tenu de manière précise par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie.

Présentation de la pétition

Audition de M. Grégoire Carasso, pétitionnaire

M. Carasso déclare que cette pétition vise à répondre à un besoin et à une demande de la population qui souhaite accéder à l'eau. Il ajoute qu'il s'agit d'un projet politique devant améliorer la qualité de vie des habitants et il

rappelle que des villes comme Berne, Bâle ou Zurich possèdent déjà des bains fluviaux gratuits. Il rappelle également que Genève avait jadis des bains fluviaux sur l'Arve pour des usages thérapeutiques et que le Rhône est préférable de nos jours tant pour la différence de température par rapport à l'Arve que pour sa propreté. Il précise en outre que le projet de passerelle de la fédération des artistes de l'usine Kugler a été ajouté à la pétition, ce qui devrait permettre d'améliorer la dynamique de ce quartier. Il termine en mentionnant que l'éco-quartier, la maison de quartier de Saint-Jean et l'association des habitants de la Jonction souscrivent à cette pétition.

Réponses aux questions des commissaires

M. Carasso indique que la pétition a été envoyée à la Ville de Genève puisque la collaboration de cette dernière est essentielle. Il rappelle que la Ville possède le sentier des Saules et que c'est le canton qui gère le domaine de l'eau.

M. Carasso rappelle que le Conseil d'Etat a autorisé la baignade dans le Rhône depuis 2007, ce qui donne une opportunité politique sérieuse à ce projet. Il rappelle encore que la Ville comme le canton réfléchissent à des solutions de pontons et à des radeaux. Il ajoute que n'importe quel aménagement pourrait améliorer la situation. Il signale ensuite que ces bains fluviaux peuvent évidemment se concevoir sans la passerelle, bien que cette option soit intéressante en termes de mobilité.

Concernant le fait que le groupe socialiste au Grand Conseil a déposé une résolution sur le même sujet (R 633 voir en Annexe 1), M. Carasso indique qu'une motion est également à l'ordre du jour devant le Conseil municipal. Il rappelle cependant qu'une pétition présente l'avantage de prendre la température auprès de la population et des institutions. Le nombre de signature indiqué sur la pétition est inexact. Les pétitionnaires ont récolté plus de 1500 signatures dont la grande majorité a été indiquée sur la pétition déposée en Ville de Genève.

Au niveau de la sécurité du site, M. Carasso relève que le régime actuel est en vigueur depuis 4 ans, mais que le lieu est utilisé pour des baignades depuis des décennies. Il indique que la signalétique a été modifiée après que des échelles aient été posées. Il signale en outre qu'il n'y a pas eu de mort depuis trente ans parmi les baigneurs dans le Rhône. Il évoque encore les bains des Pâquis et il mentionne que ceux qui vont au-delà des limites le font également à leurs risques et périls. Il précise par ailleurs que les SIG ont déclaré que ce projet était compatible avec leurs usages.

A la question posée de savoir pourquoi le site devant l'Hôtel du Rhône n'a pas été retenu, M. Carasso indique que le problème relève du barrage et du choc de températures avec le mélange de l'eau de l'Arve qui draine en outre beaucoup de déchets. Il pense que le site choisi est le plus idéal. Il indique encore qu'à la Jonction, les jeunes qui se baignent sont en nombre en raison du courant qui est un aspect ludique que le lac ne présente pas. Néanmoins, à ce stade aucune étude n'a été réalisée afin de savoir si l'idée de bains fluviaux serait compatible avec le trafic fluvial.

Discussion et vote de la commission

Un commissaire libéral déclare que son groupe soutient l'idée de se pencher sur la résolution socialiste qui fait la même demande que cette pétition mais sans la passerelle. Il mentionne que soutenir cette pétition ne ferait qu'ajouter un point de plus à l'ordre du jour du Grand Conseil. Dans ce sens cette pétition est inutile et peut être déposée sur le bureau du Grand Conseil. Pour ce commissaire, si l'idée est intéressante, il précise que son groupe la soutient pour autant que la création de bains fluviaux ne soit pas un obstacle au développement de la pointe de la Jonction.

Un commissaire PDC indique soutenir également l'idée mais il relève que la sécurité est problématique. Il remarque que techniquement il devrait être possible de réduire le débit du Rhône. Il se demande pourquoi ne pas auditionner l'ingénieur cantonal à ce propos. Il pense que si ce projet est accepté, il sera nécessaire d'avoir quelque chose de sécurisé.

Pour un commissaire Vert, cette pétition doit être renvoyée au Conseil d'Etat.

Pour une commissaire socialiste, la résolution déposée devant le Grand Conseil l'a été afin d'activer les choses. Elle ajoute que si un accident se produit et ce même aujourd'hui, l'Etat devra en assumer une part de responsabilité vu qu'il est aujourd'hui autorisé de se baigner dans le Rhône. Elle signale enfin que si la pétition est renvoyée au Conseil d'Etat, le groupe socialiste retirera sa résolution.

Le commissaire UDC indique pour sa part qu'il ne soutiendra pas cette pétition pour des raisons de sécurité. Il évoque ensuite la régulation des eaux et il explique que la jonction des deux fleuves initie des courants contraires et que freiner le débit de l'un de ces deux fleuves entraînerait un rehaussement du niveau de l'autre. Il rappelle encore que les SIG ouvrent et ferment dix fois par jour les vannes et qu'ils ne peuvent pas surveiller les personnes qui se baignent. Il remarque enfin que ce projet risque de modifier l'écosystème des rives du fleuve.

Un commissaire radical déclare que son groupe est favorable à l'idée d'avoir des baignoires. Il ajoute que des installations inciteront toutefois les gens à se baigner. Il propose alors le dépôt de cette pétition et de se concentrer de préférence sur la résolution.

Pour un commissaire ni de gauche, ni de droite, le fait d'installer des pontons nécessitera d'en assumer les conséquences. Il craint que renvoyer cette pétition sans faire d'audition fera manquer des étapes à la commission. Il ajoute que renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat dès maintenant aboutira à une réponse de sa part d'ici une dizaine d'années.

Un commissaire Vert rappelle que les pétitions sont traitées rapidement, en tout cas plus rapidement que les résolutions. Il ne croit pas que ce projet fasse concurrence au développement de la pointe de la Jonction.

Pour un commissaire libéral, le Conseil d'Etat est suffisamment grand pour faire le nécessaire si le sujet lui est renvoyé. Il ajoute que la pétition évoque en outre une passerelle qui peut être le grain de sable faisant échouer le projet, contrairement à la résolution.

Le président passe alors au vote du principe d'auditions :

En faveur : 4 (1 S, 1 PDC, 2 MCG)
 Contre : 6 (3 L, 1 UDC, 2 R)
 Abstentions : 3 (2 Ve, 1 S)

Le président passe ensuite au vote du dépôt de la P 1770 :

En faveur :	9 (1 PDC, 2 R, 3 L, 1 UDC, 2 MCG)
Contre :	4 (2 S, 2 Ve)
Abstention :	–

La pétition 1770 est déposée sur le bureau du Grand Conseil.

Le traitement de cette pétition est fixé en catégorie II.

Conclusion

Suite à ces travaux, la majorité de la commission des pétitions considère que l'idée de créer des baignoires fluviales au fil du Rhône est intéressante. Une résolution a été déposée par le groupe socialiste sur ce sujet (R 633 Pour des baignoires publiques le long du Rhône) résolution invitant le Conseil d'Etat « à collaborer étroitement avec le Conseil administratif de la Ville de Genève,

afin que ce dernier puisse proposer un projet de construction de bains publics le long du Rhône et d'aménagement des rives de la pointe de la Jonction dans les meilleurs délais ».

La pétition qui nous est présentée demande exactement la même chose mais elle ajoute une autre demande concernant la construction d'une passerelle, passerelle qui n'a pas de lien directe avec la création de bains publics. Comme l'a indiqué un membre de la commission, si l'idée de bains publics à la Pointe de la Jonction est intéressante, de tels bains ne doivent pas s'opposer au développement du site tel que le Conseil d'Etat l'envisage sachant que les TPG vont prochainement le quitter.

Compte tenu de ces réflexions, la majorité de la commission des pétitions vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à déposer la présente pétition sur le bureau du Grand Conseil et de soutenir un renvoi au Conseil d'Etat de la Résolution 633.

Pétition (1770) pour des bains publics au fil du Rhône

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

C'est la canicule, vous vouliez vous rafraîchir en piquant une tête dans le Rhône et vous vous retrouvez à marcher sur une crotte de chien ?

Voilà la désagréable réalité que rencontrent si souvent les baigneurs et les baigneuses entre le Pont Sous-Terre et la Jonction. En plus, le cadre légal est absurde : oui pour un bain, non pour un plongeon !

La qualité de vie à Genève se trouverait bien améliorée avec la possibilité le long du Rhône de boire un verre, de se changer, d'accéder facilement à l'eau, etc. comme c'est le cas à Bâle, Berne ou Zürich.

Nous demandons donc par cette pétition aux autorités d'établir un projet de construction de :

- Bains fluviaux dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) et dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite) ;
- Passerelle piétonne reliant la promenade de Saint-Jean à la pointe de la Jonction.

Ce projet doit s'inscrire dans une vision d'ensemble du quartier, établie en partenariat avec ses habitant-e-s, associations et usager-ère-s.

N.B. 63 signatures
*p.a Parti Socialiste
Section Ville de Genève
M. Grégoire Carasso
Président
Rue des Voisins 15
1205 Genève*

Secrétariat du Grand Conseil**R 633**

*Proposition présentée par les députés :
M^{mes} et MM. Prunella Carrard, Antoine Droin,
Marie Salima Moyard, Roger Deneys, Elisabeth
Chatelain et Anne Emery-Torracinta*

Date de dépôt : 6 septembre 2010

**Proposition de résolution
pour des bains publics le long du Rhône**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la motion 901 du Conseil municipal de la Ville de Genève ;
- la modification de l'article 2A lettre f du règlement cantonal sur les bains publics F 3 30.03 (Rbains) du 12.04.1929 autorisant dès le 01.03.2007 la baignade dans le Rhône depuis le pont Sous-Terre ;
- les articles 2 et 3 de la loi sur les eaux (LEaux-GE) ;
- l'existence de bains fluviaux à Bâle (Breite Bad, St-Johann Bad), à Berne (freie Bad Lorraine, freie Bad Marzili), à Zurich (Frauenbad, Männerbad, Oberer Letten, Unterer Letten) et dans d'autres villes suisses et européennes ;
- l'article de la Tribune de Genève du 04.08.2009 (Thierry Mertenat), « La loi tolère les nageurs, pas les plongeurs » ;
- le succès populaire toujours plus grand, à la belle saison, de la population qui investit ce secteur pour la baignade ;
- l'opportunité d'aménager intelligemment un espace de loisirs et de verdure dans le secteur de la pointe de la Jonction (rive gauche) et/ou dans le secteur des falaises de Saint-Jean (rive droite) ;

invite le Conseil d'Etat

à collaborer étroitement avec le Conseil administratif de la Ville de Genève, afin que ce dernier puisse proposer un projet de construction de bains publics le long du Rhône et d'aménagement des rives de la pointe de la Jonction dans les meilleurs délais.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les député-e-s,

Le Parti socialiste, au sein de la motion M-901, demande au Conseil administratif de la Ville de Genève de proposer un projet de construction de bains publics le long du Rhône dans la zone située entre le pont Sous-Terre et la Jonction.

A l'heure actuelle, cette partie du Rhône constitue un espace privilégié notamment en raison du fait qu'il est possible d'accéder à l'eau sans trop de difficultés et ce, aussi bien depuis la rive droite que depuis la rive gauche. Les Genevois ne s'y sont pas trompés puisque chaque année ils sont plus nombreux à venir profiter de cette zone de baignade qui hélas, bien qu'idyllique, manque cruellement d'aménagements adéquats.

En offrant à la population une infrastructure adaptée, ce projet permettra à la fois de valoriser un lieu unique à Genève, qui nous l'espérons ne manquera pas de se développer dans les années à venir, et de répondre aux besoins toujours plus importants en matière de loisirs dans cette zone.

En raison de la nature du projet et afin d'assurer que ce dernier se réalise le plus rapidement possible, il est primordial que Ville et Canton se concertent et travaillent en bonne intelligence afin que ce projet soit mis en place dans les meilleures conditions.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les député-e-s, à soutenir la présente résolution.

Date de dépôt : 24 mai 2011

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Olivier Norer

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des pétitions devrait figurer avec honneur dans le panthéon des grandes institutions valorisant l'art rhétorique et les subtilités de la langue française. En effet, outre les grandes envolées à l'accent prononcé propres au zinc du café de commerce, on y compte la fine fleur de la stratégie politique et des grands écarts parlementaires.

En effet, le 2 mai 2011, concrètement, lors de la présentation et des discussions sur la pétition 1770, tous les commissaires, ou presque, ont déclarés soutenir clairement la réalisation de bains publics le long du Rhône, chacun y allant d'ailleurs de son laïus en faveur de cette pratique. Pourtant, lors du vote final on ne compte que quatre voix pour (2 Verts et 2 Socialistes) contre neuf voix contre (1 PDC, 2 Radicaux, 3 Libéraux, 1 UDC, 2 MCG).

On connaissait la formule « courage, fuyons ! », on aura aussi désormais « Je suis pour, c'est pourquoi je vote contre ! ». Les amateurs d'oxymore apprécieront. Et c'est pourquoi je me permets de mettre la définition de cette figure de style, tirée de wikipédia : « L'oxymore permet de décrire une situation ou un personnage de manière inattendue, suscitant ainsi la surprise. Il exprime ce qui est inconcevable. Il crée donc une nouvelle réalité poétique. Il rend compte aussi de l'absurde. » Ceux qui sont parfois lassés des joutes verbales inutiles, des égos surdimensionnés sauront apprécier. Malheureusement, avec ce vote sous forme oxymore, la rhétorique est certes gagnante, mais le projet de bains sur le Rhône bois la tasse.

Portée de la pétition 1770

Portée avec brio par le président de la section Ville du parti socialiste, Grégoire Carasso, la pétition 1770 a indubitablement une connotation partisane. Et cela dérange certains. Pourtant doit-on se limiter à ce constat et refuser le projet ? Cela serait nier la volonté de plus de 1500 personnes

signataires des pétitions municipale et cantonale. On doit donc s'en tenir aux propos, aux invites, plutôt qu'au porte-parole. Parlons des Bains !

Genève : une ville née au bord de l'eau

La pétition lancée par le PS Ville est une bonne idée. En effet, Genève est une ville développée au bord de l'eau, soit le lac et les grands cours d'eau. Historiquement, l'eau a joué le rôle d'espace de protection pour les habitants. Le lac et le Rhône sont des barrières naturelles. L'eau est aussi un espace de transport de première qualité. Avant l'invention du chemin de fer et des routes asphaltées, les cours d'eau permettaient de déplacer ou de faire déplacer des marchandises à un coût abordable et en sécurité. L'eau a aussi été bénéfique pour les activités des ménages en étant consommée ou utilisée pour la cuisine et le ménage. Le quai des Lavandières n'existerait doublement pas dans une ville sans eau.

Le développement des loisirs et la balnéothérapie

Au XIX^{ème} siècle, avec le développement du tourisme, de l'hygiénisme et du culturisme, le rapport à l'eau change. La simple approche fonctionnelle n'est plus. On introduit le motif d'usage à fin de loisirs. C'est le développement des premiers bains publics et des pratiques de balnéothérapie. C'est également l'apparition des quais et autres lieux de promenades. Concrètement, les Bains des Pâquis s'ouvrent en 1872. Genève-Plage est inauguré en 1932. Tandis que Carouge connaît les temporaires Bains de l'Arve ouverts en 1874 et fermés lors de la 1^{ère} guerre mondiale. La situation est la même dans les autres villes suisses et européennes. Les villes au bord de l'eau sont privilégiées.

Le besoin de bains au fil de l'eau

A Bâle, Berne et Zurich, le Rhin, l'Aar et respectivement la Limmat accueillent des bains au fil de l'eau. Ces activités sont très appréciées des habitants et des visiteurs. A Genève, un projet est lancé sur les bords du Rhône et une pétition le soutient. Fleuve d'ailleurs dont les aménagements et embellissements ont obtenus le prix Walker en 2002. L'éco-quartier, la maison de quartier de Saint-Jean et l'association des habitants de la Jonction souscrivent à cette pétition. Le Conseil d'Etat a d'ailleurs autorisé la baignade dans le Rhône depuis 2007, ce qui donne une opportunité politique sérieuse à ce projet. La Ville et le Canton réfléchissent à des solutions de pontons et à des radeaux. Le feu devrait être au vert. Pour autant que les députés soutiennent sans ambivalence la pétition.

Proposition

La minorité vous propose donc, Mesdames et Messieurs les députées et les députés, de bien vouloir renvoyer cette pétition au Conseil d'Etat, pour ne pas retarder la réalisation de bains le long du Rhône, un projet soutenu par tous et pour lequel toutes les garanties environnementales, financières et de sécurité sont présentes. Encore une fois on risque de créer une Genferci. Ce qui est possible et très apprécié à Bâle, Berne et Zurich ne le serait pas à Genève pour une querelle de clocher. Le souci de clarté politique doit primer. La minorité veut aussi voter clairement. Si l'on est pour les bains au fil du Rhône, on vote clairement le renvoi de la pétition au Conseil d'Etat.